

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, DAUMS et RICHAUD.

Absent excusé : Monsieur CHAUVEAUX.

Convocation et affichage : 07/09/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

### Objet : FORMATION DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE : PARTICIPATION FINANCIERE

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme la Secrétaire de mairie a fait une formation d'une journée ayant pour thème « l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde ».

Le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Cette formation a un coût de 150 € qu'il convient de diviser entre les 4 communes qui ont autorisé la secrétaire à faire cette formation.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- valide la participation financière de la commune de Valbelle à la formation à laquelle a participé Mme la Secrétaire de mairie ;
- Autorise Monsieur le Maire à rembourser la somme de 37.50 euros (trente-sept euros cinquante centimes) à la commune de Châteauneuf-Miravail qui a pris en charge les frais de stage à signer la dite-convention ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 19 septembre 2023,

**Le Maire,**

**Pierre-Yves VADOT**



Le secrétaire  
Raymond GROS